

Liste de vérification pour demande de l'attestation de formation continue en ultrasonographie prénatale

Nom / Prénom _____

Institution _____

Adresse _____

Code postale/Lieu _____

Téléphone _____

E-Mail _____

Date de naissance _____

Numéro GLN _____

Les demandes ne peuvent être traitées que si vous soumettez correctement tous les éléments de cette liste de vérification. Veuillez soumettre uniquement les documents demandés. Les dossiers trop volumineux seront supprimés. Cette liste de contrôle doit également être sauvegardée.

Veuillez créer un pdf par élément (1 - 6) ou dossier et le nommer en fonction de la numérotation de la liste de contrôle. Exemple :

01_Diplom du titre du specialist diploma_Nom Prénom

03_Certificats des confirmations de participation_Nom Prénom

04_Images de la clarte nucale correcte_Nom Prénom

Oui

- 1. Spécialité médicale fédérale ou titre reconnu à l'étranger (copie du document l'original de la commission des professions médicales, MEBEKO)
- 2. Formation clinique en gynécologie / obstétrique d'au moins 12 mois
- 3. Confirmations de participation des cours accrédité par la SSUM pour la formation pour le certificat de capacité en ultrason obstétrique (la participation aux cours ne doit pas remonter à plus de 10 ans):
 - 5 jours, comprenant le cours pour les semaines 11-14
 - Cours "compétence communicative"Le cours de la compétence communicative peut être présenté sur demande dans l'année suivant votre demande
- 4. 5 images de la clarté nucale correcte

Oui

5. Liste d'un total de 300 examens, dont
- 100 dans les 11 - 14 semaines de la grossesse
 - 100 dans les 20 - 23 semaines de la grossesse
 - 100 des 25 semaines de la grossesse

Soumission: avec un extrait d'une base de données électronique (par exemple Digisono, Viewpoint), prendre la forme d'une liste contenant des détails de la semaine de grossesse, l'examineur et le superviseur. Environ la moitié des examens doivent être supervisés par un instructeur reconnu par la SSUM. Le logbook FMH n'est pas accepté.

Sur ces 300 examens, 150 doivent être supervisés par un formateur reconnu par la SSUM.

6. Lettre d'accompagnement de l'instructeur reconnu par la SSUM, dans laquelle il/elle confirme les données des examens supervisés.

Si une liste (point 5) n'est pas disponible, en cas de délocalisation du domicile de l'étranger en suisse ou en cas d'absence de preuves d'examens supervisés (point 6), les pièces justificatives sont requises :

- 60 dossiers avec le résultat écrit et la documentation d'image (résultats normaux, biométries, résultats selon la liste de contrôle SGUMGG/SSUMGO) :
- 20 dans les 11 - 14 semaines de la grossesse
 - 20 dans les 20 - 23 semaines de la grossesse
 - 20 des 25 semaines de la grossesse
- Les dossiers doivent être en cours d'emploi auprès d'un employeur en Suisse.
- Lettre d'accompagnement de votre centre de formation indiquant qu'au moins 300 examens ont été effectués sur au moins 150 femmes enceintes dans les 11.-14., 20.-23. et au-delà du 25. semaine de la grossesse.
- Les images de la clarté nucale (point 4) ne doivent pas dater de plus de 5 ans
- Graduation dans un cours final / cours de rafraîchissement
- Examen final (L'ordonnance suivra après que la commission de grossesse aura examiné la demande).

Soumettre votre demande

Inscrivez-vous [ici](#) pour accéder au portail SSUM "My SGUM" et choisissez sous la rubrique «Informationen zur Mitgliedschaft und weiteren Anliegen»:

- ich möchte mich registrieren, um einen Fähigkeitsausweis zu erwerben: FA Schwangerschafts-ultraschall

Nous vous mettrons un accès à "My SGUM". Vous devrez ensuite télécharger tous les documents nécessaires pour obtenir le certificat d'échographie de grossesse sur votre compte "My SGUM". **Veillez nous informer du téléchargement par e-mail.**

Les demandes par la poste ne seront pas traitées et le courrier sera retourné à vos frais.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 062 836 20 33 ou sgum@sgum.ch